

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 25 mars 2025

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 4

1 - Que la convocation a été adressée le 13 mars 2025 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Objet :

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 11 membres présents, à savoir :

FINANCES

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Capitan, Daval, Dozance, Durantin, Peyron,
Mmes Pras, Roux, Vaginay

Affectation des résultats

Absent avec excuse : MM. Fréchet et Nicolin

Exercice 2024

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Pras

Code nomenclature : 7.1

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Mayère	M. Daval
M. Reulier	M. Brun
M. Troncy	M. Boire

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité le rapport suivant :

Après avoir approuvé le compte de gestion pour l'année 2024, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget du syndicat.

Le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent d'investissement de **34 406,42 €** et un excédent de fonctionnement de **221 195,03 €**.

L'excédent d'investissement (**34 406,42 €**) est reporté en totalité au **compte 001** de la section investissement du budget primitif 2025.

L'excédent de fonctionnement (**221 195,03 €**) est reporté en totalité au **compte 002** de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°/ approuver les reports de résultats au budget primitif 2025 tels que présentés ci-dessus.

ADOPTE à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 25 mars 2025

Le Président,


Jean-Yves BOIRE

UNION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES
DE CHATEAUBRIANT
42300 ROANNE
LES DECHETS DU ROANNAIS

Le secrétaire de séance,

